Brevet d'aydemajor des Isles du Vent au quartier de la Trinité
Pour le S.r de la Touche Lieutenant d'Infanterie a la place
du Sieur S.r Mesailler

Aujourd'huy Quatorzieme du mois de Maye Mil Sept cent trente trois, le Roy Estant
a Versailles, voulant commettre une personne capable, et experimentée au fait de la guerre pour faire
les fonctions d'aydemajor des Isles du Vent de l'Amerique a quartier de la Trinité a la place du feu
S.r Mesailler, et sachant que le S.r de la Touche Lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie aux Isles,
a les qualitez necessaires pour s'y bien acquiter, Sa Maj.té l'a retenu et ordonné retenir et
ordonne aydemajor desd. Isles Suivant a la Trinité Pour en cette qualité faire tenir les
habitans en union et concorde, contenir les gens de guerre en bon ordre, et police Suivant les Reglemens
et generalement faire toutes les fonctions de lad. charge, et y joindre aux Pommiers, autorités prerogatives,
prerenniances et droits y appartenans, et aux appointemens qui luy seront ordonnez par les Estats que
Sa Majesté expedira a cet effet, et auront Son Rang et ancienneté du jour qu'il a esté fait Lieutenant d'Infanterie,
Et tout sous l'autorité du Gouverneur et Son Lieutenant general desd. Isles du Vent de l'Amerique auquel
Sa Majesté a aussi ordonné de Reconnoistre le d. S.r de la
Touche, en la d. qualité d'aydemajor a la Trinité, et de le faire obeir, et entendre en chose concernant
la d. charge, en grand tesmoignage de sa Volonté Sa Majesté m'a commandé d'en expedier le present
Brevet qu'elle a voulu signer de sa main, et estre contresigné par moy Con.r de Secretaire d'Estat et
de ses Commandemens et finances.

LOUIS.

Phelypeaux

14 mai 1733
pour Claude François
le Vayer de la Roche
de Gerville
+ 1762

M54

Enregistré au Contrôle de la marine des isles françoises de l'Amerique, au livre des commissions M.r f.o 139 R.o de la Martinique le 4. Novbre 1733.

Marin

WI 1092
Mott
7/1/66